

Programme de la Formation Préalable Encadrement Technique- Sous-Section 4

Formation Amiante répondant aux objectifs fixés par l'Arrêté du 23 Février 2012 (R4412-139)

Contenu et Objectifs de la formation

- ✓ Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et l'empoussièrement induits
- Définir et établir des procédures opératoires
 - Définition des procédures adaptées et recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante en application du document ED6262 de l'INRS
 - * Présentation de fiches « règles de l'Art » de l'OPPBTP
- Organiser et mettre en œuvre la démarche de prévention du risque par l'implication des acteurs internes et externes à l'entreprise (HSE/QSE, Médecin du travail, IRP, Bureaux de contrôle...)
- Connaître les principes généraux de ventilation
- Confinements statiques et dynamiques
- * Moyens techniques et matériels pour appliquer les principes généraux de ventilation en application du document ED6307 de l'INRS et de captage des poussières à la source
- Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention, un PGC et un PPSPS, et de le faire appliquer
- Connaître le risque amiante et les diverses réglementations et normes applicables
- Connaître le risque amiante
 - Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes
 - Effet synergique du tabagisme
 - Produits, matériaux et équipements susceptibles de contenir de l'amiante
 - Zones géographiques concernées par des terrains amiantifères
 - Produits ou procédés de substitution à l'amiante
- Connaître les exigences de la réglementation « travail »
 - Interdiction de l'amiante
 - Prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur, coactivité...)
 - Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale à la traçabilité des expositions et à l'information personnelle des travailleurs
 - Formation obligatoire à la sécurité du personnel au poste de travail, les formations spécifiques amiante
 - Droits individuels et collectifs des salariés : droit de retrait en cas de danger grave et imminent.
 - Prérogative de l'inspection du travail
 - Sanctions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques santé et sécurité vis-à-vis des travailleurs
- Connaitre les exigences de la réglementation « santé publique »
- Maitriser la démarche prévention du risque amiante
- Connaître la démarche de prévention du risque amiante en appliquant les bonnes pratiques de prévention et valeurs essentielles du réseau Prévention
- Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération (identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, analyse critique d'un repérage, évaluation des niveaux d'empoussièrement...
 - Exigences liées à l'exposition à l'amiante de la population, notamment les obligations des propriétaires d'immeubles bâtis concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante et le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante, ainsi que la limite de ces repérages
 - Obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes
 - Obligations des armateurs de navires français concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante
- Connaître les exigences réglementaires relatives aux transports et à l'élimination des déchets en application du document INRS Ed 6028
- ✓ Connaitre les documents exigibles lors de toute intervention
 - * Rapports de repérages avant travaux réalisés suivants les exigences des 7 domaines d'activité définit par :
 - Le décret du 09 mai 2017 et ces arrêtés d'application

- La norme NFX 46-020 et son fascicule d'interprétation FDX 46-041
- La norme NFL 80-001 (aéronefs)
- La norme NFF 01-020 matériel ferroviaire)
- La norme NFX 46-100 (navires et engins flottants)
- La norme NFX 46-101 (équipement et installations industrielles)
- La norme NFX 46-102 (génie civil et V.R.D)
- Analyse critique des documents et leur utilisation dans le cadre de l'évaluation des risques
- Etablir et transmettre un mode opératoire
- Définition, estimation et validation des processus, notices de poste, modes opératoires, utilisation de données SCOL@amiante et CARTO)
- Intégration des processus au DUER
- * Transmission du mode opératoire (DIRECCTE, SIST, CARSAT, OPPBTP...)
- * Intégration dans les PGC, PPSPS et plan de prévention
- 🗴 Evaluation des risques induis à prendre en compte dans l'opération
- Maitriser la démarche prévention du risque amiante
- Connaître la démarche de prévention du risque amiante en appliquant les bonnes pratiques de prévention et valeurs essentielles du réseau Prévention
- Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération (identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, analyse critique d'un repérage, évaluation des niveaux d'empoussièrement...)
- Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions en application du document ED 6262 de l'INRS

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur plate-forme pédagogique :

- Étre capable d'évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération, notamment par la connaissance des expositions, et, sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir des notices de postes, de choisir des méthodes de travail, de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement et d'assurer la traçabilité des opérations. Sont notamment visés les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle de l'empoussièrement, le suivi des expositions et les procédures de décontamination du personnel et des équipements. Être capable de faire appliquer ces méthodes et procédures
- ✓ Être capable d'effectuer l'analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques
- Étre capable de choisir, de savoir utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés. Être capable d'établir des consignes relatives aux conditions d'utilisation, notamment d'entretien et de remplacement, de ces équipements et de les faire appliquer.
- Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées en tenant compte des critères externes ayant une influence sur le métabolisme (chaleur, humidité, pénibilité du travail...)
- Étre capable de définir les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets et de les faire appliquer
- Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication, être capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer
- ✓ Être capable de transmettre aux opérateurs l'information et le savoirfaire sur la prévention des risques liés à l'amiante

NORRAC

Organisme de Formation Certifié

Société par Actions Simplifiée au capital de 53.000.00 € - RCS AIX 417 529 781 – SIRET 417 529 781 00078 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13073 13 auprès du préfet de région de Provence Alpes Côte d'Azur

Durée

5 jours (35 heures)

Validation de la formation

- ✓ Par test théorique de 30 mn établi sous forme d'un QCM reprenant les points clés concernant les exigences réglementaires, normatives et les mesures de prévention applicables relevant de l'évaluation des risques.
- ✓ Par une évaluation pratique sur plateforme pédagogiques de 60 mn minimum
- ✓ Si réussite aux évaluations, édition de l'attestation de compétence

Pédagogie

Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses
 Mise en situation sur une plate-forme pédagogique

Nombre de stagiaires

10 personnes maximum conformément à la législation

Public

Les dispositions de la présente sous-section s'appliquent aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiantes

Prérequis

- ✓ Avoir plus de 18 ans
- ✓ Fournir un avis d'aptitude médicale au poste de travail
 - ✓ Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit

Modalités et délais d'accès

Les dates :

Merci de consulter notre calendrier sur notre site internet (Catalogue des formations (mp-formation.fr))

Démarches :

2 possibilités :

- √ Faire une demande de devis en ligne et nous le renvoyer signé et tamponné, accompagné de l'avis médical
- Nous contacter par téléphone pour obtenir une fiche d'inscription et nous la retourner signée et tamponnée, accompagnée de l'avis médical

Délais d'accès :

Possibilité de s'<mark>inscri</mark>re jusqu'à J-<mark>1 de la</mark> formation voulue sous réserve de disponibilité et sous réserve de réception du bulletin d'inscription pendant les horaires d'ouverture

Délais de réponses moyen :

Réponse sous un jour ouvré

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ RNCP / RS – FRANCE COMPÉTENCES

- La formation est enregistrée au **Répertoire Spécifique** des certifications/habilitations de **France Compétences : RS6418.**
- ✓ L'organisme certificateur de cette formation est : le Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion
- ✓ Son libellé exact est : "Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels d'encadrement technique en sous-section 4"
- ✓ Date de publication de la fiche RS: 19-10-2023 Date de début des parcours certifiants: 18-10-2023 Date d'échéance de l'enregistrement: 31-12-2025

NORRAC

Organisme de Formation Certifié

Société par Actions Simplifiée au capital de 53.000.00 € - RCS AIX 417 529 781 - SIRET 417 529 781 00078
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13073 13 auprès du préfet de région de Provence Alpes Côte d'Azur

PF-A4FPET/REV02 du 18/12/2